

Image not found or type unknown



REVALORISATION VOLONTAIRE PENSION = HUISSIER OBLIGATOIRE

Par **valinco20**, le **16/12/2010** à **15:32**

Bonjour,

Doit on obligatoirement passer par un huissier pour revaloriser une pension alimentaire objet d'une retenue sur retraite ou peut on le faire soi même auprès de l'organisme pour éviter le cout de l'huissier (environ 100 euros pour revalorisation de 40 pour l'année.)

merci de vos réponses.